



EDMOND
DE ROTHSCHILD

Edmond de Rothschild (France)

Résultat financier semestriel

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08, France

Téléphone : +33 (0)1 40 17 25 25

Fax : +33 (0)1 40 17 24 02

Télex : Lacof 280 585 - Swift : COFIFRPP

Site Internet : www.edmond-de-rothschild.fr

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83.075.820 euros

R.C.S. Paris B 572 037 026

Code NAF 2 : 6419 Z

Sommaire

4 | Rapport semestriel
d'activité

9 | Comptes consolidés et
annexes

54 | Comptes sociaux

56 | Rapports des
Commissaires aux
Comptes

58 | Attestation du rapport
financier semestriel

Rapport semestriel d'activité

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Le premier semestre 2026 s'est déroulé dans un environnement économique et financier contrasté. La croissance mondiale est restée modérée, soutenue par la demande intérieure dans plusieurs économies émergentes, mais freinée par des taux d'intérêt encore élevés, un endettement important et des incertitudes géopolitiques.

Le conflit au Moyen-Orient a accentué la volatilité des prix de l'énergie et ravivé temporairement les pressions inflationnistes. Les banques centrales ont par conséquent maintenu une approche prudente, privilégiant une détente graduelle de leur politique monétaire. Cette situation a pesé sur la confiance des entreprises et des ménages, sans interrompre totalement la dynamique de croissance.

Les marchés financiers ont connu des mouvements marqués. Les actions ont subi des corrections durant les épisodes de tensions, puis ont bénéficié d'un rebond progressif au deuxième trimestre. Les marchés obligataires ont reflété l'évolution des anticipations d'inflation et de taux, tandis que les spreads de crédit se sont temporairement écartés, surtout sur les segments les plus risqués. Le dollar américain et certaines matières premières ont conservé leur rôle de valeurs refuges.

Pour le secteur bancaire, l'environnement de taux élevés a continué de soutenir les marges d'intérêt. Toutefois, la concurrence accrue sur la rémunération des dépôts, le ralentissement de la demande de crédit et une hausse possible du coût du risque ont appelé à la vigilance. La qualité des actifs est restée globalement solide, mais certains portefeuilles, notamment l'immobilier commercial, les PME fragiles et les secteurs énergivores, ont nécessité un suivi renforcé.

Les banques ont poursuivi leurs investissements dans la digitalisation, l'intelligence artificielle. Dans ce contexte exigeant, Edmond de Rothschild France a privilégié une croissance sélective, le renforcement de la relation de long terme avec ses clients et une discipline rigoureuse des risques, tout en poursuivant ses investissements dans la gestion de fortune, l'ISR et la transformation opérationnelle, au service d'une performance durable.

A noter sur ce début d'année l'intégration de la succursale Luxembourgeoise avec un impact périmètre sur les encours de 8.2 milliards d'euros et la prise en compte sur 2026 des revenus et coûts afférents.

Produit net bancaire

A 199.7 millions d'euros, le PNB est supérieur par rapport au 30 juin 2025 de +29.9 millions d'euro (+18%). Cette hausse intègre la création de la succursale Luxembourgeoise pour +8.9 millions d'euros. En excluant cet impact périmètre, les revenus du premier semestre 2026 sont en hausse de +12% (+21.0 millions d'euros), avec une hausse des commissions sur encours en lien la hausse des actifs sous gestion :

- Les commissions sur encours sont en hausse de +26% par rapport au premier semestre 2025 à 116.4 millions d'euros (+24.0 millions d'euros). Cette hausse découle pour 7.5 millions d'euros des résultats de la succursale Luxembourgeoise et pour +16.5 millions d'euros (+18%) de la croissance des actifs moyens de la banque privée et de la gestion d'actifs.
- Les performances de gestion génèrent un revenu de surperformance de 0.5 million d'euros quand il s'élevait à 1.5 million d'euros au 30 juin 2025.
- L'activité transactionnelle est en hausse par rapport au premier semestre 2025 à 45.2 millions d'euros, +1.5 millions d'euros dont +1.6 millions d'euros sur la banque privée en lien avec la hausse des encours de gestion sous mandat.

- Les revenus liés au bilan des activités de la Banque Privée et de la gestion d'actifs s'élèvent à 16.5 millions d'euros, en hausse de +0.6 million d'euros par rapport au premier semestre 2025 principalement du fait de la hausse des encours de crédits sur l'activité banque privée.
- Les revenus liés au conseil aux entreprise (« *Corporate Finance* ») sont en hausse de +1.2 million d'euros par rapport au premier semestre 2025 à 11.2 millions d'euros
- Le résultat du portefeuille d'investissement s'élève à 2.2 millions d'euros, en hausse de +7.3 millions d'euros par rapport au premier semestre 2025 impacté par une variation positive des valeurs.
- Les autres revenus présentent un niveau d'activité en baisse de -3.6 millions d'euros (à 7.7 millions d'euros) avec un impact négatif de la baisse des revenus de trésorerie sur la liquidité des comptes clients de la clientèle privée en lien avec la baisse des taux directeurs.

Le taux de marge brute induit est de 58 bps quand il était de 69 bps sur le premier semestre 2025. Cette baisse provient principalement de la forte hausse des encours sur la gamme « *Overlay* » en gestion d'actif avec un taux de marge très faible mais sans charge permettant de préserver la rentabilité.

Frais de gestion

Les charges d'exploitation s'élèvent à 181.8 millions d'euros, en hausse par rapport à celles du 30 juin 2025 de +22.3 million d'euros dont +6.5 millions en lien avec la succursale luxembourgeoise :.

- Les charges de personnel s'élèvent à 95.4 millions d'euros, en hausse par rapport au niveau enregistré au premier semestre 2025 de +8% et de +7% en excluant les coûts de la succursale luxembourgeoise, avec l'impact de la hausse des rémunérations fixe et variable en lien avec l'évolution des effectifs et de la performance.
- Les autres charges (incluant les amortissements) s'élèvent à 86.1 millions d'euros et augmentent de +21% et de +13% en excluant les coûts de l'Italie sur 2024. Cette hausse découle principalement de l'impact de la mise en place du nouveau Core Banking System de la banque en 2025 avec des nouvelles refacturations du Luxembourg et de la Suisse sur les activités transférées.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à +17.9 millions d'euros quand il était de +10.3 millions d'euros au 30 juin 2025. Le coefficient d'exploitation s'est amélioré (84% contre 87% il y a un an).

Résultat Net Part du Groupe

Après prise en compte de la charge fiscale (-4.6 millions d'euros) et du coût du risque (-0.2 million d'euros), le Résultat Net Part du Groupe s'établit à +13.1 millions d'euros en hausse de +6.8 millions d'euros par rapport au 30 juin 2025 et +5.0 millions d'euros en excluant l'impact financier de l'intégration de la succursale luxembourgeoise.

ACTIVITE ET RESULTATS DES POLES D'ACTIVITE

Banque Privée

Les encours de la Banque Privée s'élèvent à 27.0 milliards d'euros. La bonne dynamique commerciale permet de constater une collecte nette de 1 157 millions d'euros et les marchés porteurs permettent de faire croître les encours de +6.4% sur la base de fin 2025 (+1 630 millions d'euros).

A 93.9 millions d'euros, les revenus sont en augmentation de +12% par rapport à juin 2025 avec une croissance des commissions sur encours de +18% en lien avec la progression des encours et le travail d'arbitrage des encours vers de la gestion sous mandat et avec une activité transactionnelle soutenue.

Le taux de marge de la Banque Privée est en ligne avec le premier semestre 2025 à 72 bps.

Les charges s'élèvent à 77.5 millions d'euros, en hausse de +18% par rapport à juin 2025 avec une hausse des frais de personnel de +11% (+4.1 millions d'euros) dont l'impact en effet année pleine de l'évolution des effectifs sur les frais de personnel et une hausse de la provision pour rémunération variable discrétionnaire et collective en lien avec la hausse de l'activité. Les autres charges (incluant les amortissements) sont en hausse de +26% (+7.7 millions d'euros) en lien avec l'amortissement de la charge du projet Avaloq et incluant une hausse des refacturations du groupe et du Luxembourg quant aux activités transférées.

Le coefficient d'exploitation (hors amortissements) ressort à 72% contre 70% à fin juin 2025.

Le résultat d'exploitation est de +16.4 millions d'euros, contre 18.2 millions au 30 juin 2025.

Gestion d'actifs

A 45.8 milliards d'euros, les actifs sous gestion de la gestion d'actifs sont en hausse de +63% par rapport à fin 2025 incluant un effet périmètre de 8.1 milliards d'euros en lien avec la création de la succursale luxembourgeoise. Hors cet impact, les encours sous gestion progressent +34% (+9.6 milliards) dont une collecte nette de +7 670 millions d'euros et un effet performance de +6.8%.

Les revenus sont de 82.9 millions d'euros, en hausse de +20% par rapport au premier semestre 2025 dont +8.9 million d'euros du fait de la création de la succursale luxembourgeoise. En excluant cet impact les revenus progressent de +7% avec :

- Une hausse des commissions sur encours de +16% sur un an glissant en lien avec la progression des encours moyens sous gestion de +29% par rapport au premier semestre 2025. A noter dans la collecte nette 6.7 milliards sur la gamme *overlay* avec une marge brute faible mais avec sans coûts supplémentaire de gestion permettant de préserver la rentabilité
- Un niveau de commissions de surperformance de 0.5 million d'euros contre +1.5 million d'euros sur le premier semestre 2025
- Un niveau de commissions de flux à 12.1 millions d'euros contre 13.7 millions d'euros sur le premier semestre 2025, cette baisse découlant de la réglementation et de l'arrêt de la prise de commissions de mouvement sur les fonds de droit français

Le taux de marge brute s'élève à 44 bps, en baisse par rapport au niveau constaté au 30 juin 2025 (54 bps). En excluant l'impact de la succursale luxembourgeoise ainsi que les revenus et encours générés sur la gamme *Overlay* (mandat Pratic), le taux de marge brute est de 50 bps, en légère baisse par rapport au premier semestre 2025 avec une baisse sur le flux partiellement compensée par la hausse de la marge sur commissions sur encours.

Les charges sont en hausse de +14% par rapport à juin 2025, incluant la hausse liée à la succursale luxembourgeoise pour +6.5 millions d'euros. Hors cet impact les charges progressent de +3% avec :

- Une hausse des charges de personnel de +5% (+1.7 million d'euros) avec l'impact de la hausse des rémunérations fixe et variable en lien avec l'évolution des effectifs et de la performance.
- Les autres charges augmentent de +2% (+0.5 million d'euros).

En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à +12.5 millions d'euros au premier semestre 2026, en hausse de +5.2 million d'euros par rapport au premier semestre 2025.

Autres activités

Conseil aux entreprises

Les revenus de l'activité de Conseil aux entreprises sur le premier semestre s'élèvent à 11.2 millions d'euros contre 10.1 millions d'euros sur la même période de l'année précédente.

Les charges d'exploitation sont stables par au premier semestre 2024.

Au total, la contribution au résultat d'exploitation du Conseil aux entreprises est négative pour s'élever à -4.0 millions d'euros quand il était de -5.3 million d'euros au 30 juin 2025.

Gestion Propre

Le total des revenus de la Gestion Propre est de +11.7 millions d'euros quand il s'élevait à +6.8 millions d'euros au 30 juin 2025. L'évolution est principalement liée à la hausse des revenus du portefeuille en lien avec l'amélioration des valorisations de certains titres du portefeuille pour compte propre, hausse péjorée par la baisse des revenus de trésorerie en lien avec la baisse des taux directeurs.

Les charges d'exploitation sont en hausse de +11% par rapport au premier semestre 2025 (+1.9 million d'euros) avec l'impact d'honoraire juridique exceptionnels sur la première partie de l'année..

Au total le résultat d'exploitation de la gestion propre s'élève à -7.0 millions d'euros sur la période contre -10.0 millions d'euros à fin juin 2025.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDE POUR LES 6 MOIS RESTANT DE L'EXERCICE

Les enjeux politiques actuels sont susceptibles d'impacter les résultats 2026 du Groupe.

Comptes consolidés et annexes

Bilan consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		30.06.2026	31.12.2025
Actif			
Caisse, Banques centrales, CCP		1.573.610	1.506.667
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	100.528	74.491
Instruments dérivés de couverture	3.2	33.650	34.323
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3	279	279
Titres au coût amorti	3.5	178.371	133.395
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	3.6	786.397	753.881
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.7	1.596.138	1.539.011
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.2	-26.645	-27.883
Actifs d'impôts courants		4.985	6.045
Actifs d'impôts différés		11.032	14.812
Comptes de régularisation et actifs divers	3.8	159.383	162.980
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.9	-	7.872
Immobilisations corporelles		38.597	38.462
Droits d'utilisation		35.148	38.880
Immobilisations incorporelles		76.203	82.767
Ecarts d'acquisition	3.10	50.125	50.125
Actifs non courants destinés à être cédés		8.296	-
Total de l'actif		4.626.097	4.416.107

		30.06.2026	31.12.2025
Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.11	2.556.931	2.453.352
Instruments dérivés de couverture	3.2	1.727	1.490
Dettes envers les établissements de crédit	3.14	145.248	18.295
Dettes envers la clientèle	3.12	1.216.267	1.254.325
Dettes représentées par un titre		-	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.2	-	-
Passifs d'impôts courants		1.330	475
Passifs d'impôts différés		-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	3.8	290.375	270.649
Provisions	3.13	19.957	21.066
Dettes subordonnées	3.15	-	-
Capitaux propres		394.262	396.455
Capitaux propres part du Groupe		394.118	396.309
. Capital et réserves liées		201.195	201.195
. Réserves consolidées		169.085	158.417
. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		10.720	12.556
. Résultat de l'exercice		13.118	24.141
Participations ne donnant pas le contrôle		144	146
Total du passif		4.626.097	4.416.107

Compte de résultat consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		30.06.2026	30.06.2025
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	72.078	91.779
- Intérêts et charges assimilées	4.2	-66.514	-84.062
+ Commissions (produits)	4.3	246.543	197.322
- Commissions (charges)	4.3	-60.999	-40.779
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.4	18.070	11.956
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.5	37	381
+ Produits des autres activités	4.6	9.578	7.856
- Charges des autres activités	4.6	-19.106	-14.690
Produit net bancaire		199.687	169.763
- Charges générales d'exploitation	4.7	-162.478	-143.804
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-19.308	-15.703
Résultat brut d'exploitation		17.901	10.256
+/- Coût du risque		-213	-360
Résultat d'exploitation		17.688	9.896
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	230
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.8	52	359
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat courant avant impôt		17.740	10.485
- Impôt sur les bénéfices		-4.624	-4.096
Résultat net		13.116	6.389
- Participations ne donnant pas le contrôle		2	-24
Résultat net - Part du Groupe		13.118	6.365
Résultat par action en euro		2,30	1,07
Résultat dilué par action en euro		2,30	1,07

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	30.06.2026	30.06.2025
Résultat net	13.116	6.389
<i>Eléments recyclables en résultat</i>	-2.680	-1.651
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	-2.680	-1.651
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (*)	-	-
Variation de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (*)	-	-
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>	845	-534
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies (*)	845	-534
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1.835	-2.185
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	11.281	4.204
<i>dont part du Groupe</i>	<i>11.283</i>	<i>4.180</i>
<i>dont Participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>-2</i>	<i>24</i>

(*) Montants nets d'impôt.

Tableau des flux de trésorerie IFRS (en milliers d'euros)

	30.06.2026	30.06.2025
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	13.116	6.389
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme	-89	-740
Dotations nettes aux amortissements et provisions	15.240	10.509
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-230
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-18.070	-11.956
Autres produits et charges calculés	3.273	3.590
Pertes / produits nets des activités de financement	-	-
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	4.624	4.096
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités de financement et impôt	18.093	11.658
Impôt versé	907	-11.134
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	-18.758	72.672
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	-94.272	-31.486
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	27.414	94.878
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs non financiers	25.447	-69.294
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	-41.168	67.294
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6.728	-17.296
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	-	-
Variation des dépôts de garantie	-	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Cessions ou réductions des actifs immobilisés	1.495	46
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-5.232	-17.250
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation / diminution de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Diminution de trésorerie liée aux opérations avec les actionnaires	-21.607	-76.609
Trésorerie nette provenant des opérations de financement	-21.607	-76.609
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	139	-257
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-67.868	-26.823
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	1.506.667	1.489.436
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	-	-
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	64.015	29.034
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1.570.682	1.518.470
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	1.573.610	1.422.474
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	-	-
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-70.796	69.173
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1.502.814	1.491.647
Variation de la trésorerie nette	-67.868	-26.823

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2024	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2025
Part du Groupe					
- Capital	83.076	-	-	-	83.076
- Primes d'émission	98.244	-	-	-	98.244
- Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	-	19.875
- Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-19.769	-	-	-788	-20.557
- Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-
- Autres réserves (*)	195.371	-	59.149	-75.546	178.974
- Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	12.953	-	-	-397	12.556
- Résultat 2024	59.149	-	-59.149	-	-
- Résultat 2025	-	-	-	24.141	24.141
Total des Capitaux Propres part du Groupe	448.899	-	-	-52.590	396.309
Participations ne donnant pas le contrôle					
- Réserves	440	-	94	-412	122
- Résultat 2024	94	-	-94	-	-
- Résultat 2025	-	-	-	24	24
Total des Participations ne donnant pas le contrôle	534	-	-	-388	146

	31.12.2025	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Autres variations	30.06.2026
Part du Groupe					
- Capital	83.076	-	-	-	83.076
- Primes d'émission	98.244	-	-	-	98.244
- Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	-	19.875
- Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-20.557	-	-	-376	-20.933
- Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-
- Autres réserves (**)	178.974	-	24.141	-13.097	190.018
- Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	12.556	-	-	-1.836	10.720
- Résultat 2025	24.141	-	-24.141	-	-
- Résultat 2026	-	-	-	13.118	13.118
Total des Capitaux Propres part du Groupe	396.309	-	-	-2.191	394.118
Participations ne donnant pas le contrôle					
- Réserves	122	-	24	-	146
- Résultat 2025	24	-	-24	-	-
- Résultat 2026	-	-	-	-2	-2
Total des Participations ne donnant pas le contrôle	146	-	-	-2	144

(*) Le montant des dividendes versés en 2025 s'élève à 76,042 millions d'euros.

(**) Le montant des dividendes versés en 2026 s'élève à 21,101 millions d'euros.

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 – Contexte général d'établissement des comptes consolidés

1.1. CONTEXTE

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales pour les émetteurs de titres de créances admis à la vente directe au public, dans le cadre de l'émission régulière de titres de créances admis à la vente directe au public, Edmond de Rothschild (France) a établi en 2007 pour la première fois ses comptes en utilisant le référentiel des normes comptables internationales I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards). Les comptes ont été arrêtés par le Directoire en date du 30 juillet 2026 et examinés par le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance respectivement en date du 25 et 26 août 2026.

1.2. CONFORMITE AUX NORMES COMPTABLES

Normes comptables applicables

Les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2026 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ainsi les comptes présentés portent sur les éléments significatifs du semestre et doivent être lus en liaison avec les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

Norme IFRS 18

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et s'appliquera à compter du 1er janvier 2027, avec un retraitement rétrospectif des comptes comparatifs.

La norme introduit trois principaux changements :

- une nouvelle structure du compte de résultat avec la mise en place de trois catégories distinctes de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et de nouveaux sous-totaux,
- la présentation dans les notes annexes de nouvelles informations sur les indicateurs de performance définis par le management (Management Performance Measures ou MPM) et utilisés en communication financière,
- l'application de principes d'agrégation et de désagrégation des éléments dans les états financiers, selon qu'ils présentent des caractéristiques similaires ou différentes.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2026 n'est l'objet que d'une option.

1.3. RECOURS A DES ESTIMATIONS

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, notamment pour :

- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- les tests de dépréciation effectués sur les participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit dans le cadre du calcul des pertes de crédit attendues ;
- la détermination du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation.

Par ailleurs, le Groupe estime que parmi les autres domaines comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions, les engagements de retraites et les paiements fondés sur des actions.

1.4. ÉVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La société Edmond de Rothschild Asset Management (Hong Kong) a été dissoute en janvier 2026.

Note 2 – Méthodes comptables d'évaluation et notes explicatives

Conversion des opérations en devises

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euro aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées au compte de résultat. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises et notamment les titres de participation non consolidés libellés en devises sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans les catégories suivantes :

Prêts et créances

- les crédits accordés à la clientèle dans le cadre de l'activité de banque commerciale sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils font l'objet de dépréciations de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers »). Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension.

- les prises en pension de titres contre espèces sont enregistrées pour leur montant équivalent au montant encaissé. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat.

- les prêts et créances sur établissements de crédit qui ne sont pas désignés dès leur origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Comme pour les pensions contractées avec la clientèle financière, les prises en pension contractées avec des établissements de crédit voient leur rémunération enregistrée selon la méthode du coût amorti.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit dans une très faible proportion des actifs détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et dont les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A ces actifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part, de permettre d'évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte.

Sont classés dans cette catégorie les EMTN, les NEU CP - NEU MTN structurés émis par la Banque,

- d'autre part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Le groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat l'ensemble de ses opérations de gestion de trésorerie à terme. La gestion de la trésorerie de la Banque repose sur les éléments suivants :

1. la conclusion de prêts et d'emprunts à terme avec des établissements de crédit ou la clientèle financière;
2. l'acquisition ou l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire;
3. la couverture éventuelle de chacun de ces éléments par un dérivé de taux d'intérêt.

L'utilisation de l'option juste valeur permet, lorsqu'un élément comptabilisé au coût amorti est adossé à un actif financier, qui serait classé dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et dont les variations de juste valeur impacteraient les capitaux propres, d'éliminer la distorsion née de l'enregistrement comptable différent pour des actifs et des passifs financiers qui partagent le même risque de taux avec des variations de valeur en sens opposé qui ont tendance à se compenser.

De même, lorsqu'un prêt interbancaire dont la relation de couverture n'a pas été reconnue à l'origine subit les mêmes variations de juste valeur (dus à l'exposition au risque de taux d'intérêt) mais en sens opposé, l'utilisation de l'option juste valeur permet d'atténuer la distorsion qu'aurait engendré l'enregistrement du prêt au coût amorti et du dérivé en variation de juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également :

- les instruments de dettes dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas représentatifs de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments non SPPI),
- les instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe n'a pas retenu l'option permettant le classement à la juste valeur par capitaux propres.

Enfin, cette catégorie d'actifs et de passifs financiers enregistre les justes valeurs positives ou négatives (sans qu'elles soient compensées) des dérivés qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Instruments de dettes

Sont classés dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » les instruments de dettes (prêts et créances, obligations et autres titres assimilés) qui ont pour modèle de gestion la collecte de flux contractuels (représentatifs de prêts basiques dits SPPI) et la vente.

Les variations de valeur, hors revenus courus ou acquis, sont comptabilisées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et sont reclassées en résultat, en cas de cession.

Ces actifs financiers font l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit.

Instruments de capitaux propres

Le Groupe a opté pour le classement à la juste valeur par capitaux propres d'une partie de ses titres de capitaux propres qui lui sont nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Ce choix, irrévocable, doit être effectué ligne de titre par ligne de titre.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont inscrites en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sans possibilité de recyclage en résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne font pas l'objet de dépréciation. Seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers prévus par la norme ne sont requis que lorsqu'il y a changement du modèle de gestion qui leur est associé.

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti et instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les crédits et instruments de dettes classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres entrent dans le champ d'application du modèle de dépréciation pour risque de crédit. Ces actifs financiers font systématiquement l'objet de dépréciation dès leur date de négociation (acquisition ou octroi).

Le modèle de provisionnement s'appuie sur un suivi de la dégradation relative de la qualité de crédit, correspondant à l'évolution du risque de crédit de la contrepartie, sans attendre un événement objectif de perte avérée.

Etape 1 : Actifs sains non dégradés significativement depuis l'origine

Il s'agit des pertes de crédit attendues à 12 mois, en l'absence de toute dégradation significative de la qualité du crédit, depuis l'origine.

Etape 2 : Actifs sains dégradés significativement depuis l'origine

Au sein du Groupe, les crédits ne disposent pas de notation mais sont suivis conformément à l'approche bâloise en fonction du type de sûreté éligible venant en garantie des fonds octroyés.

Trois indicateurs permettent la qualification d'une dégradation de la qualité de crédit : les impayés, les dépassements ou débits non autorisés et les dossiers en appel de marge.

Pour les encours avec garantie financière éligible, la présomption (réfutable) de dégradation significative des actifs faisant l'objet d'impayés de plus de 30 jours n'a pas été retenue (aucun défaut n'a été observé sur les dernières années) et la classification en « Etape 2 » est réalisée dans le cadre d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 60 jours.

Les prêts hypothécaires suivent les mêmes règles.

Les encours sans garantie ou sans garantie éligible sont classés en « Etape 2 » dès la survenance d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 30 jours.

La provision pour dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) des actifs financiers.

Etape 3 : Actifs en défaut

L'identification des actifs classés en encours douteux se fait sur la base de la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours.

Le risque de crédit sera évalué à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité.

Le montant de la dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation dues à l'évolution des perspectives de recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération financière des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. La méthodologie de mesure de ces pertes repose sur les composantes suivantes :

– Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut.

La majorité des concours accordés à la clientèle du Groupe ont une maturité à 1 an et en l'absence de défaut sur les dernières années, il a été décidé de retenir :

- pour les encours classés en « Etape 1 », la PD moyenne à 1 an observée sur le 1er quartile des PD du portefeuille clientèle de détail (habitat) des grandes banques françaises,
- une PD forfaitaire de 20% pour les encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative.

- Perte en cas de défaut (LGD)

La LGD correspond à l'évaluation de la perte encourue en cas de défaut de la part d'une contrepartie. Ce montant prend en compte les valeurs d'emprunt appliquées sur les valeurs de marché des avoirs et des titres venant en couverture des crédits octroyés par la Banque (décotes établies dans le cadre des dispositions de la politique de risques du Groupe).

- Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond au montant dû par la contrepartie au moment où elle fera défaut sur un engagement donné.

- Approche forward-looking

IFRS 9 requiert l'introduction de données « forward-looking » dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit.

Il s'agit d'être en mesure de prendre en compte le plus tôt possible les informations prospectives et les indicateurs macroéconomiques susceptibles d'affecter le profil de risque des contreparties.

Le groupe prend en compte ces informations prospectives dans le cadre des valeurs d'emprunt retenues pour la détermination de la LGD.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

La décomptabilisation (totale ou partielle) d'un actif financier du bilan se fait à l'expiration des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'instrument ou lors du transfert à un tiers de ces mêmes flux et de la quasi-totalité des risques et avantages de l'instrument.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe sort un passif financier de son bilan lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou arrive à expiration.

Instruments dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation. Ils sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme instruments de transaction, à moins qu'ils puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est positive et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est négative. Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits ou charges constatés lors des règlements intermédiaires du différentiel d'intérêts ou lors du règlement de l'échéance finale prévu au contrat de dérivé sont enregistrés au compte de résultat dans les rubriques « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ». Les gains ou pertes issus de dénouements anticipés des dérivés avant leur échéance prévue au contrat sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture

La comptabilité de couverture constitue une exception aux principes généraux d'enregistrement des instruments financiers et ne peut s'appliquer que si, et seulement si, des critères stricts sont respectés :

- l'exposition doit être générée par des risques spécifiques pouvant faire l'objet d'une couverture comptable
- l'exposition doit potentiellement affecter le résultat
- la couverture doit être formellement identifiée et documentée à l'origine incluant la stratégie et les objectifs de l'entreprise pour entreprendre la couverture, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, la nature du risque couvert, la probabilité de survenance de la transaction future, la méthodologie d'évaluation de l'efficacité et de mesure de l'inefficacité
- la couverture doit être hautement efficace à l'origine et durant la vie de l'opération dans son objectif de compensation des variations de juste valeur ou des flux de trésorerie du risque couvert.

Les dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ».

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe doit désigner l'instrument dérivé de couverture comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Le Groupe n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture sont documentées selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macrocouverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne

Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques et les portefeuilles de contrats acquis:

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé en fin de second semestre. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte entre la durée légale et la durée de vie économique attendue. Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée variant de 1 à 7 ans.

Ils sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Immobilisations corporelles

L'équipement, le mobilier, les agencements et les actifs immobiliers, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit respectivement entre 4 à 10 ans et 25 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

Droits d'utilisation

En date de mise à disposition d'un bien loué, un droit d'utilisation égal à la valeur initiale de la dette locative est comptabilisé à l'actif du bilan.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue.

Passifs financiers au coût amorti

Les dettes émises par le Groupe qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Elles recouvrent également les dettes sur titres donnés en pension livrée à vue ou à terme aux établissements de crédit ou à la clientèle, incluses dans ces deux rubriques.

Elles sont enregistrées pour le prix de cession des titres. Les titres mis en pension sont, quant à eux, maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre comprennent notamment des bons de caisse, titres du marché interbancaire et créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'événements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Actions propres

Le terme « Actions propres » désigne les actions de la société consolidante Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Impôt sur les bénéfices

Edmond de Rothschild (France) et certaines de ses filiales ont opté pour le régime fiscal de groupe. Les conventions signées entre ces entités reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque Edmond de Rothschild (France) entend régler sur base nette et qu'elle y est légalement autorisée.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables et des couvertures de flux de trésorerie (qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres) sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 25%. S'y ajoute une Contribution Sociale sur les Bénéfices de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% assise sur les montants distribués par les sociétés, quels que soient les bénéficiaires, et instaurée par la 2ème Loi de Finances rectificative pour 2012 a été jugée inconstitutionnelle. Les plus-values long terme sur titres de participation sont quant à elles exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant brut des plus-values réalisées. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales dans lesquelles la participation est au moins égale à 5%, les produits nets de participations sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% dans les groupes intégrés fiscalement. Pour les entreprises n'ayant pas opté pour le régime d'intégration fiscale, la quote-part des frais et charges est de 5%.

Pour l'exercice 2026, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 25,83% pour les résultats imposés au taux normal. Pour les résultats imposés au taux réduit, les taux retenus sont de 4,13% et 15,50%.

Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers :

Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

Catégorie de niveau 3 : instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsqu'un instrument financier est traité sur un marché actif et que des prix cotés de cet instrument sont disponibles, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par son prix de marché.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Lorsque le marché d'un instrument n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables et de techniques d'évaluation.

Celles-ci utilisent, en fonction de l'instrument financier, des données issues de transactions récentes et des modèles d'actualisation des flux futurs fondés sur les taux en vigueur à la date de clôture.

Dettes structurées et dérivés indexés

Pour la détermination de la juste valeur des dettes structurées et de la branche indexée des dérivés portant sur des indices, les paramètres de valorisation ne sont pas observables dans leur globalité. La juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est alors réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit.

En cours de vie, les dettes structurées n'étant pas négociées sur un marché actif, les paramètres de valorisation fixés avec les contreparties à la mise en place des instruments ne sont pas modifiés. En cas de rachat de titres de créances négociables émis, le prix de transaction des titres rachetés constitue leur juste valeur et la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée en résultat.

Créances et dettes de trésorerie

Pour les dettes à taux fixe qui sont en règle générale inférieures à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif, à la valeur actualisée des flux futurs, au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Ces taux de marché sont déterminés à partir de modèles de valorisation internes standards utilisant des courbes d'émission de certificat de dépôt.

De même, pour les titres acquis représentatifs de dettes à taux fixe, la juste valeur est déterminée par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) considère que la juste valeur des crédits à taux variable, en raison de la fréquence pluriannuelle des ajustements, est assimilable à leur valeur comptable.

Pour les crédits dont le taux variable est réajusté une fois par an et pour les crédits à taux fixe, la méthode de détermination de la juste valeur est la suivante : il s'agit d'actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts, sur la durée restant à courir au taux, à la production de la période pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Dérivés de taux

La juste valeur des dérivés de taux et de la branche taux des dérivés indexés sur des indices est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts, aux taux issus de courbes de taux de swap zéro coupon.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours à terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises liées aux dépréciations des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par la norme IAS 19 :

1. les avantages à court terme, pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charge : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

2. les avantages postérieurs à l'emploi, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charge) : engagements de retraite, plan de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.

Dans les régimes à **cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Dans les régimes à **prestations définies**, le risque actuariel et le risque de placement incombent à l'entreprise. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements et notamment les régimes de retraite « sur-complémentaire » et les indemnités de fin de carrière. Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le Groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Le Groupe applique l'amendement « SoRIE » à la norme IAS 19 relatif au mode de comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies. Ces derniers sont enregistrés en

autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et viennent en déduction des engagements comptabilisés. La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture ;
- l'amortissement du coût des services passés ;
- l'effet des réductions ou liquidations de régime.

Le Groupe comptabilise en charge selon un mode linéaire le coût des services passés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis au personnel. Le coût des services passés désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation pour les services rendus au cours d'exercices antérieurs, résultant de l'introduction d'un nouveau régime ou de changements apportés au cours de l'exercice.

3. les autres avantages à long terme, évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail, les Comptes Epargne Temps et les rémunérations différées.

4. les indemnités de rupture du contrat de travail, indemnités de licenciement, offres de départ volontaire. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie relatives aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires, les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre autre qu'un TCN.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice dilué par action reflète les impacts de la dilution potentielle sur le résultat et le nombre d'actions résultant de l'exercice des différents plans (attribution gratuite d'actions, options d'achat et options de souscription) mis en place par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales, selon la norme IAS 33. Les plans dont l'impact n'est pas dilutif ne sont pas pris en compte.

Note 3 – Informations sur les postes du bilan

3.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	502	491
Instruments de change – Contrats fermes	25.390	2.188
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	17.534	15.086
Créances rattachées sur instruments dérivés de transaction	1.054	1.721
Sous-total Dérivés	44.480	19.486
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total Autres instruments financiers détenus à des fins de négociation	-	-
Sous-total Portefeuille de transaction	44.480	19.486
Sous-total Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-
Sous-total Actions et autres titres à revenu variable non détenus à des fins de transaction	14.655	12.851
Instruments de dettes et assimilés	41.393	42.154
Sous-total Instruments de dettes non SPPI	41.393	42.154
Sous-total Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	56.048	55.005
Total	100.528	74.491

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transaction s'établit à 872,4 millions d'euros au 30 juin 2026 contre 726,1 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Le montant notionnel des instruments dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les instruments de dettes non SPPI regroupent les parts de fonds non consolidés détenues par le groupe.

3.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

En milliers d'euros	30.06.2026	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de couverture		
Couverture de juste valeur	33.650	1.727
- Instruments dérivés de cours de change	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	33.650	1.727
Couverture de flux de trésorerie	-	-
- Instruments dérivés de cours de change	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-
Dérivés utilisés en couverture	33.650	1.727

Macro-couverture de juste valeur : détail des éléments couverts et des instruments de couverture

Couverture du risque de taux d'intérêt (macro-couverture)	30.06.2026		
	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur au titre du risque couvert	Variation de juste valeur enregistrée sur la période
Actifs couverts :			
Crédits à la clientèle, au coût amorti	400.760	-23.942	1.050
Obligations et autres titres à revenu fixe, au coût amorti	89.027	-64	471
TOTAL	489.787	-24.006	1.521

Couverture du risque de taux d'intérêt (macro-couverture)	30.06.2026				
	Montants notionnels	Actif	Juste valeur Passif	Variation de juste valeur enregistrée sur la période	Inefficacité comptabilisée dans le résultat de la période
Instruments fermes					
Swaps de taux	504.979	33.650	1.727	-1.521	-
TOTAL	504.979	33.650	1.727	-1.521	-

Macro-couverture de juste valeur : échéances des engagements (notionnels)	30.06.2026				
	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Swaps de taux	1.200	6.970	217.564	279.245	504.979

Le groupe a décidé d'appliquer une couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt (macro-couverture de juste valeur) selon les dispositions définies par la norme IAS 39 (Carve-out de l'Union Européenne).

Plus précisément, un modèle de macro- couverture sur un portefeuille d'actifs financiers à taux fixe à partir de swaps fixe/variable a été mis en place.

Les variations de juste valeur imputées au risque couvert, matérialisées au bilan par les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux, se compensent de façon symétrique au compte de résultat avec les variations de juste valeur des dérivés à l'inefficacité près (au niveau du poste gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat).

3.3. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sous-total Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Titres de participation	279	279
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	279	279
Total	279	279

3.4. RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHE OU DE MODÈLE UTILISÉ POUR LEUR VALORISATION

En milliers d'euros	30.06.2026				31.12.2025			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	-	44.480	-	44.480	-	19.486	-	19.486
Dérivés de couverture	-	33.650	-	33.650	-	34.323	-	34.323
Instruments de dette non SPPI		41.393		41.393		42.154		42.154
Autres instruments financiers à la juste valeur par résultat		14.655		14.655		12.851		12.851
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	134.178	-	134.178	-	108.814	-	108.814
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation à la juste valeur par capitaux propres	-	270	9	279	-	270	9	279
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	270	9	279	-	270	9	279
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	-	38.807	-	38.807	17.690	24.699	-	42.389
Dérivés de couverture	-	1.727	-	1.727	-	1.490	-	1.490
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	1.556.026	962.098	2.518.124	-	1.534.969	875.994	2.410.963
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	1.596.560	962.098	2.558.658	17.690	1.561.158	875.994	2.454.842

3.5. TITRES AU COÛT AMORTI

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe (*)	178.371	133.395
Total	178.371	133.395

(*) La valeur comptable n'intègre pas les écarts de réévaluation des portefeuilles macro-couverts en taux dont le montant s'élève à -64 milliers d'euros au 30 juin 2026.

3.6. PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT, AU COÛT AMORTI

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Créances sur les établissements de crédit		
- A vue	74.338	82.283
- A terme	711.371	671.415
Sous-total	785.709	753.698
Créances rattachées	688	183
Total Brut	786.397	753.881
Dépréciations	-	-
Total Net	786.397	753.881

3.7. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE, AU COÛT AMORTI

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Comptes ordinaires débiteurs	955.146	917.977
Autres concours à la clientèle		
- Crédits (*)	641.265	621.214
- Titres reçus en pension livrée	-	-
- Créances commerciales	-	-
Total Brut	1.596.411	1.539.191
- Dont créances rattachées	4.988	3.418
Dépréciations	-273	-180
Total Net	1.596.138	1.539.011
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	1.385.734	1.344.843

(*) La valeur comptable n'intègre pas les écarts de réévaluation des portefeuilles macro-couverts en taux dont le montant s'élève à - 23.942 milliers d'euros au 30 juin 2026.

Dépréciations des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

En milliers d'euros	31.12.2025	Dotations	Reprises	Transferts	30.06.2026
Dépréciation sur encours sains (étape 1)	-34	-162	11	157	-28
Dépréciation sur encours dégradés (étape 2)	-15	-37	14	-66	-104
Dépréciation sur encours douteux (étape 3)	-131	-40	121	-91	-141
Total	-180	-239	146	-	-273

3.8. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En milliers d'euros	30.06.2026		31.12.2025	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Valeurs reçues à l'encaissement	1	-	18	-
Dépôts de garantie versés (*)	22.641	-	30.167	-
Charges constatées d'avance	12.589	-	9.598	-
Produits à recevoir	92.204	-	91.257	-
Produits constatés d'avance	-	70	-	20
Charges à payer	-	153.794	-	130.553
Autres actifs et passifs divers (**)	31.948	136.511	31.940	140.076
Total	159.383	290.375	162.980	270.649

(*) dont 19.410 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 30 juin 2026 contre 27.120 milliers d'euros au 31 décembre 2025 en dépôts de garantie versés.

(**) dont 27.300 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 30 juin 2026 contre 5.016 milliers d'euros au 31 décembre 2025 en autres passifs.

3.9. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Zhonghai Fund Management Co. Ltd. (*)	-	7.872
ERAAM SAS	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	7.872

(*) au 30 juin 2026, la participation dans Zhonghai Fund Management Co. Ltd., auparavant comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et évaluée à 7.872 milliers d'euros au 31 décembre 2025, a été classée en « Actifs non courants détenus en vue de la vente » conformément à la norme IFRS 5, compte tenu des éléments suivants :

- Zhonghai est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel, sous réserve des conditions suspensives habituelles pour des cessions similaires (l'approbation préalable de la China Securities Regulatory Commission « CSRC » est notamment requise) ;
- La cession de Zhonghai est hautement probable et devrait être réalisée dans les 12 mois suivants la clôture. En effet, un contrat de cession portant sur l'acquisition des 25% détenus par Edmond de Rothschild (France) a été signé le 30 juin 2026 avec Chengdu Jiaozi Emerging Financial Investment Group Co, Ltd;
- La valeur comptable de Zhonghai sera principalement recouvrée par sa cession plutôt que par son utilisation.

Le prix de cession contractuel étant supérieur à la valeur de la participation dans les comptes consolidés au 30 juin 2026, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié à cette date.

3.10. ÉCARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Valeur nette comptable en début de période	50.125	50.125
Acquisitions et autres augmentations	-	-
Cessions et autres diminutions	-	-
Dépréciations		-
Valeur nette comptable en fin de période	50.125	50.125

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Valeur nette comptable		
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	39.891	39.891
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	5.753	5.753
Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris	4.481	4.481
Total	50.125	50.125

3.11. PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	935	638
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	-	17.690
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	35.600	22.274
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
Sous-total	36.535	40.602
Dettes rattachées sur instruments dérivés de transaction	2.272	1.787
Sous-total du portefeuille de transaction	38.807	42.389
Dettes auprès des établissements de crédit	1.508.929	1.485.547
Dettes auprès de la clientèle	33.015	34.097
Sous-total	1.541.944	1.519.644
Dettes rattachées	14.082	15.326
Sous-total des dettes à la juste valeur sur option par résultat	1.556.026	1.534.970
Titres de créances négociables	962.037	872.684
Sous-total	962.037	872.684
Dettes rattachées	61	3.309
Sous-total des dettes représentées par un titre à la juste valeur par résultat	962.098	875.993
Sous-total des passifs financiers à la juste valeur sur option	2.518.124	2.410.963
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.556.931	2.453.352

En milliers d'euros	30.06.2026		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	2.518.124	2.534.811	-16.687

En milliers d'euros	31.12.2025		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	2.410.963	2.418.193	-7.230

3.12. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En milliers d'euros	30.06.2026			31.12.2025		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	39.609	39.609	-	32.009	32.009
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	39.609	39.609	-	32.009	32.009
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	828.764	-	828.764	785.734	-	785.734
- Comptes créditeurs à terme	-	248.235	248.235	-	365.618	365.618
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
- Autres dettes diverses	22	98.273	98.295	1.560	67.956	69.516
- Dettes rattachées	-	1.364	1.364	-	1.448	1.448
Sous-total	828.786	347.872	1.176.658	787.294	435.022	1.222.316
Total	828.786	387.481	1.216.267	787.294	467.031	1.254.325
Juste valeur des dettes envers la clientèle			1.216.267			1.254.325

3.13. PROVISIONS

En milliers d'euros	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde au 31.12.2025	-	4.225	-	-	16.841	21.066
Dotations	-	256	-	-	4.009	4.265
Montants utilisés	-	-	-	-	-3.880	-3.880
Montants non utilisés repris au cours de la période	-	-	-	-	-354	-354
Autres mouvements	-	-1.140	-	-	-	-1.140
Solde au 30.06.2026	-	3.341	-	-	16.616	19.957

Les autres provisions comprennent notamment les provisions relatives à la retraite « sur complémentaire » (détaillée dans la note 6.1.A.), et à la directive AIFM chez la société Edmond de Rothschild Asset Management (France).

3.14. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
- A vue	145.248	18.295
- A terme	-	-
Sous-total	145.248	18.295
Dettes rattachées	-	-
Total des dettes envers les établissements de crédit	145.248	18.295

3.15. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES : TITRE SUPER SUBORDONNÉ

En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par la Banque avec une décote de 7.5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACPR, l'opération de rachat des 29 millions d'euros, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Le « TSS » est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ce titre super subordonné, lié au versement d'un dividende, il a été classé parmi les instruments de capitaux propres et réserves liées.

Les principales caractéristiques financières de ce « TSS » sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
Juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36% ⁽¹⁾	Euribor 3 mois + 2,65 %	+ 100 points de base

(1) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euro relevé le 4 juin 2007 : 4,71 % + 1,65 %.

Note 4 – Informations sur les postes du compte de résultat

4.1. INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

En milliers d'euros	30.06.2026	30.06.2025
Intérêts et produits sur prêts et créances sur établissements de crédit, au coût amorti	21.935	29.161
- Comptes à vue et prêts interbancaires	21.935	29.161
- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts et produits sur prêts et créances sur clientèle	21.446	18.181
- Comptes à vue et prêts à la clientèle	21.446	18.181
- Opérations de pension	-	-
Intérêts sur instruments financiers	28.697	44.437
- Instruments de dettes au coût amorti	12	12
- Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	-	-
- Actifs financiers en juste valeur par résultat	2.149	766
- Intérêts sur dérivés	26.536	43.659
Total des intérêts et produits assimilés	72.078	91.779

4.2. INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

En milliers d'euros	30.06.2026	30.06.2025
Intérêts et charges sur emprunts et dettes sur établissements de crédit, au coût amorti	-26.381	-28.908
- Comptes à vue et emprunts interbancaires	-26.134	-28.773
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-247	-135
- Opérations de pension	-	-
Intérêts et charges sur dettes envers la clientèle, au coût amorti	-4.805	-4.110
- Comptes à vue et emprunts de la clientèle	-4.805	-4.110
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts sur instruments financiers	-34.669	-50.321
- Dettes représentées par un titre	-7.179	-3.533
- Intérêts sur dérivés	-27.490	-46.788
Intérêts et charges sur obligations locatives	-659	-723
Total des intérêts et charges assimilées	-66.514	-84.062

4.3. COMMISSIONS

En milliers d'euros	30.06.2026		30.06.2025	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	105	-715	37	-605
Opérations avec la clientèle	454	-	413	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	23	-	25	-
Opérations de hors- bilan	1.966	-358	1.740	-683
- Engagements sur titres	1.161	-	939	-
- Instruments financiers à terme	805	-358	801	-683
Prestations de services financiers	243.995	-59.926	195.107	-39.491
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total des commissions	246.543	-60.999	197.322	-40.779

4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros	30.06.2026	30.06.2025
Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-666	2.459
Gains ou pertes nets sur passifs financiers en juste valeur par résultat	1.232	494
Gains ou pertes nets sur dérivés	-604	-700
Résultat net sur opérations de couverture	-283	-300
Résultats sur opérations de change	16.314	15.619
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres en juste valeur par résultat	31	41
Gains ou pertes nets sur instruments de dette non SPPI	2.046	-5.657
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	18.070	11.956

4.5. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	30.06.2026	30.06.2025
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	37	381
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	37	381

4.6. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En milliers d'euros	30.06.2026	30.06.2025
Refacturations de charges	-	-
Autres produits accessoires	3.063	2.478
Divers	6.515	5.378
Produits des autres activités	9.578	7.856
Rétrocession de produits	-17.193	-14.376
Divers	-1.913	-314
Charges des autres activités	-19.106	-14.690

4.7. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	30.06.2026	30.06.2025
Salaires et traitements	-59.382	-56.979
Charges de retraite	-6.701	-6.422
Charges sociales	-21.312	-19.715
Intéressement des salariés	-286	-128
Participation des salariés	-1.242	-553
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-6.983	-6.356
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-3.877	-2.108
Reprises de provisions pour frais de personnel	4.118	3.776
Sous-total des frais de personnel	-95.665	-88.485
Impôts et taxes	-1.720	-2.331
Locations	-2.417	-2.289
Services extérieurs	-61.431	-49.587
Transports et déplacements	-1.272	-1.112
Autres charges diverses d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	27	-
Sous-total des frais administratifs	-66.813	-55.319
Total des charges générales d'exploitation	-162.478	-143.804

4.8. GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

En milliers d'euros	30.06.2026	30.06.2025
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Résultat sur opérations liées aux titres de participation consolidés	52	359
Total des gains ou pertes nets sur autres actifs	52	359

Note 5 – Note sur engagements

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	440.289	382.334
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	71.314	74.834
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	9.610	8.050
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	196.341	182.300
Engagements reçus de la clientèle	13.364	6.542

Note 6 – Engagements sociaux et paiements fondés sur des actions

6.1.A. CHARGE DE RETRAITE – RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Au 30 juin 2026, le montant des engagements s'élève à 17,582 millions d'euros avant impôt, la juste valeur des actifs est de 18,750 millions d'euros, le produit net résiduel des services passés est nul, soit un actif net de 1,168 million d'euros.

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Valeur actuelle de l'obligation	17.582	18.318
- Valeur des actifs du régime	-18.750	-18.663
Situation financière du régime	-1.168	-345
- Coût des services passés non reconnus	-	-
Provision	-1.168	-345

6.1.B. INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Le montant brut des engagements s'élève à 4,509 millions d'euros au 30 juin 2026 et à 4,570 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Le coût des services rendus au premier semestre 2026 est de 198 milliers d'euros, le coût d'actualisation est de 87 milliers d'euros, les prestations réellement versées s'élèvent à 22 milliers d'euros et le gain actuariel constaté au titre du premier semestre 2026 est de 324 milliers d'euros.

• Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Détail de la charge comptabilisée

En milliers d'euros	30.06.2026	30.06.2025
Coût des services rendus de l'exercice	-176	-102
Coût financier	-438	-397
Rendement attendu des actifs du régime	358	331
Charge nette comptabilisée	-256	-168

Principales hypothèses actuarielles (IFC)

	30.06.2026	31.12.2025
Taux d'actualisation	4,14%	3,96%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2,00%	2,00%
Taux de progression des salaires		
- Employés	2,00%	2,00%
- Cadres	2,50%	2,50%
- Cadres supérieurs	3,00%	3,00%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	57,41%	57,41%
Table de mortalité	THTF 19 21	THTF 19 21

Evolution de la provision

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Provision / Actif en début de période	4.225	4.111
- Charges inscrites au compte de résultat	278	507
- Prestations directement payées par l'employeur (non financées)	-22	-109
- Variations de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-
- Perte ou gain actuariel	-1.140	-284
- Autres mouvements	-	-
Provision / Actif en fin de période	3.341	4.225

Tableau de comptabilisation des engagements

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Variation de la valeur des engagements		
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	22.888	24.282
- Coût des services rendus	198	361
- Coût de l'actualisation	438	808
- Gains ou pertes actuariels	-840	-1.310
- Prestations payées par l'employeur et /ou le fonds	-593	-1.253
- Variation de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-
- Autres mouvements	-	-
Valeur actuelle totale de l'engagement en fin de période (A)	22.091	22.888
Variation des actifs de couverture et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	18.663	20.171
- Produits financiers sur actifs de couverture	358	662
- Gains ou pertes actuariels	300	-1.026
- Prestations versées par le fonds	-571	-1.144
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	18.750	18.663
Couverture financière		
Situation financière (A) - (B)	3.341	4.225
Provision / Actif	3.341	4.225

6.1.C. RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

La Politique de Rémunération mise à jour pour 2025, publiée sur l'intranet du Groupe (section France), a été validée par le Conseil de Surveillance, après l'avis favorable du Comité de Rémunération et du Directoire.

Le Groupe applique les normes professionnelles susmentionnées en tenant compte des performances individuelles des collaborateurs, de la concurrence sur ses marchés, de sa stratégie, des objectifs à long terme et de l'intérêt des actionnaires.

Le contexte réglementaire

SECTEUR BANCAIRE

L'arrêté du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française ont imposé aux établissements financiers de réglementer les pratiques de versement des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers et des dirigeants, afin de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.

L'arrêté du 13 décembre 2010 élargit les normes FBF du 5 novembre 2009 réservées aux dirigeants et aux professionnels des marchés financiers (définis comme des collaborateurs dont la performance et donc la rémunération sont liées à des instruments de marché), aux professionnels des risques et à l'ensemble des collaborateurs ayant un niveau de rémunération global équivalent et dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il a également repris les critères de versement de la rémunération variable des collaborateurs concernés, fixés par la FBF.

Depuis l'exercice 2015, la réglementation en matière de rémunération s'appuie sur la Directive dite « CRD IV » 2013/36/UE, modifiée par la Directive (EU) 2019/878 dite « CRD V » et sa transposition notamment via le Décret n° 2020-1637 du 22 décembre 2020 et l'Ordonnance n° 2020-1635 du 21 décembre 2020.

SECTEUR DE LA GESTION D'ACTIFS

L'AFG, l'AFIC et l'AS PIM ont publié des dispositions communes sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010.

La Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs dite « AIFMD » du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011, transposée en France par l'ordonnance 2013-676 du 27 juillet 2013, a pris effet lors de l'exercice 2015 (rémunérations variables attribuées en mars 2016).

La Directive 2014/91/UE dite « OPCVM V » pour les OCPVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières), transposée en France par l'ordonnance 2016-312 du 17 mars 2016, est entrée en vigueur lors de l'exercice 2017 (bonus versés en mars 2018). Elle comporte des dispositions très similaires à celles de la réglementation AIFMD.

Gouvernance et formalisation des pratiques existantes

En application des textes précités, un rapport annuel relatif aux rémunérations variables des collaborateurs concernés est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le processus de détermination des rémunérations ainsi que les enveloppes auxquelles il conduit doivent chaque année être examinés par le Comité des Rémunérations de la Banque, et soumis à la validation du Conseil de Surveillance.

Le dispositif de la Banque

1 – Collaborateurs « preneurs de risques » ou personnel « Identifié » retenues conformément à CRD V

Les collaborateurs concernés sont les suivants :

- Membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management
- Responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- Responsables de Business Unit et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- Responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
- Responsables et Membres permanents de Comités de gestion du Risque
- Responsables et Membres permanents de Comités Nouveaux Produits
- Managers de Preneurs de Risque

- Rémunération totale de 500 milliers d'euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées
- Rémunération totale au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la moins élevée.

La détermination des rémunérations variables des collaborateurs « preneurs de risques » respecte les principes suivants :

Les bonus sont partiellement différés, et ce de façon linéaire sur 3 ans minimum dès lors qu'ils atteignent un certain niveau de rémunération variable.

S'agissant de rémunérations variables au titre de l'année 2025 ayant atteint un certain seuil, une fraction représentant 40 à 60% sera versée en numéraire et /ou en instruments, et échelonnée sur trois exercices.

La Banque a dans ce cadre mis en place un instrument différé sur 3 ans par tiers égaux en cash indexé sur le prix de l'action de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild), dénommé Plan de Performance Groupe.

2 – Gérants, commerciaux des sociétés de gestion

Dans le cadre des Directives AIFM et OPCVM V, la société Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été amenée à faire évoluer sa politique de rémunération, et notamment ses pratiques en termes de rémunération variable différée, pour les gestionnaires de fonds ainsi que les autres catégories de collaborateurs visés par les Directives (collaborateurs dits « Material Risk Takers »).

Les principales caractéristiques du mécanisme sont les suivantes :

- application d'un différé sur 3 ans d'une part comprise entre 40 et 60% du variable attribué au bénéficiaire,
- indexation de 50% minimum du variable (tant différé qu'immédiat) à un panier de valeurs représentant les différentes expertises de gestion du Groupe,
- paiement du différé soumis à condition de présence et aux différentes conditions prévues par les Directives AIFM et OPCVM V (absence de prise de risques excessive, situation financière de la société,...) susceptibles d'en réduire le montant entre leur attribution initiale et leur acquisition.

Afin de prémunir la société contre une très forte augmentation de la valeur du panier, un mécanisme de couverture a également été mis en place.

Une charge de rémunération est comptabilisée de manière étalée pour refléter l'acquisition conditionnée à la présence des bénéficiaires.

Dans le cas où la performance du fonds progresse, la dette de rémunération variable ne sera pas réévaluée pour la partie couverte. L'actif de couverture sera conservé au coût historique. La partie non couverte devra faire l'objet d'une provision.

Dans le cas inverse, l'actif de couverture fera l'objet d'une dépréciation (à hauteur de sa valeur de marché); en contrepartie, la dette de rémunération variable sera ajustée à la baisse.

« Employee Share Plan » (Plan d'actions gratuites du Groupe)

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place un plan d'actions gratuites de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild) au bénéfice de certains salariés du Groupe (les « Bénéficiaires »).

Les objectifs présidant à la mise en place de ce plan sont d'améliorer la rétention de collaborateurs clés et de favoriser l'alignement des intérêts entre les collaborateurs et l'actionnaire.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- les Bénéficiaires se voient attribuer des droits à recevoir des actions EdRH selon un calendrier d'acquisition de 3 ans (1/3 par an soit trois tranches acquises respectivement en mars N+2, mars N+3 et mars N+4),
- les Bénéficiaires deviennent actionnaires à la date d'acquisition (ils acquièrent des droits économiques uniquement, aucun droit social (droits de vote)).
- il s'agit de « Bons de Participation » sous le régime de la loi suisse,
- les actions reçues ne peuvent être revendues qu'une fois la période de blocage écoulée,
- la période de revente est limitée dans le temps dans la mesure où chaque millésime a une durée de vie de 7 ans. Les actions ne peuvent être revendues qu'à la société Edmond de Rothschild Holding S.A.

Par ailleurs, les Bons de Participation seront livrés aux bénéficiaires d'Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild Holding S.A.

En application du contrat conclu entre Edmond de Rothschild Holding S.A. et Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Holding S.A. refacture à Edmond de Rothschild (France) le coût d'acquisition de ses propres titres, destinés à être livrés aux bénéficiaires français.

Une charge est enregistrée au titre des services rendus par les salariés. En l'absence d'engagement de verser une somme en espèces aux salariés, le plan est qualifié d'equity-settled (IFRS 2.43B), avec les conséquences comptables suivantes :

- détermination d'une charge à la date d'attribution et sans réévaluation ultérieure, sauf pour tenir compte de l'évolution des conditions de service et/ou de performance (IFRS 2.B57),
- étalement de cette charge sur la période au cours de laquelle les services sont rendus, en contrepartie d'un compte de capitaux propres qui représente la contribution de la société mère (IFRS 2.B53),
- la période d'étalement est celle au cours de laquelle les bénéficiaires rendent des services au Groupe sur la base des conditions de présence nécessaires à l'acquisition des droits. En l'occurrence, la charge du plan 2026 est étalée entre le 1er janvier 2026 et les dates d'acquisition, c'est-à-dire sur 2,25, 3,25 et 4,25 ans pour les tranches qui seront acquises respectivement en mars 2028, mars 2029 et mars 2030.

Au 30 juin 2026, la charge nette relative au plan d'actions gratuites du Groupe est de 3.100 milliers d'euros contre une charge nette de 3.335 milliers d'euros au 30 juin 2025.

Note 7 – Informations complémentaires

7.1. Périmètre de consolidation

		% d'intérêts		% de contrôle	
		30.06.2026	31.12.2025	30.06.2026	31.12.2025
7.1.	Périmètre de consolidation				
Entité consolidante					
Banque					
• Edmond de Rothschild (France)					
Intégration globale					
Sociétés de Portefeuille					
• Financière Boréale		100,00	100,00	100,00	100,00
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL *		62,73	62,73	62,73	62,73
• CFSH Luxembourg SàRL *		100,00	100,00	100,00	100,00
• Bridge Management SàRL *		99,99	99,99	100,00	100,00
Sociétés de Gestion					
• Edmond de Rothschild Asset Management (France)		99,99	99,99	99,99	99,99
• Edmond de Rothschild Asset Management (Hong-Kong) Limited *		-	99,99	-	100,00
• EDR Immo Magnum		100,00	100,00	100,00	100,00
Société de Conseil					
• Edmond de Rothschild Corporate Finance		100,00	100,00	100,00	100,00
Société d'Assurance					
• Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)		100,00	100,00	100,00	100,00
Divers					
• Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd *		100,00	100,00	100,00	100,00
• Groupement Immobilière Financière		100,00	100,00	100,00	100,00
Mises en équivalence					
Société de Gestion					
• Zhonghai Fund Management Co. Ltd *		-	25,00	-	25,00
• ERAAM		34,00	34,00	34,00	34,00

* Société étrangère.

7.2. Effectif moyen

	30.06.2026	31.12.2025
7.2. Effectif moyen		
Effectif moyen des sociétés françaises	826	809
- Techniciens	86	86
- Cadres	740	723
Effectif moyen des sociétés étrangères	29	16
Effectif moyen global	855	825

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, est communiquée par catégorie la ventilation par catégories de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice. L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

7.3. Évènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture.

7.4. Informations concernant le capital

En application du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'appréciation du respect du ratio de solvabilité s'effectue au niveau d'Edmond de Rothschild (France), cette dernière se conformant aux exigences en matière de capital.

Le capital d'Edmond de Rothschild (France) s'élève au 30 juin 2026 à 83.075.820 euros composé de 5.538.388 actions d'un nominal de 15 euros.

Note 8 – Secteurs opérationnels

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles d'activités stratégiques (Banque privée et Gestion d'actifs) auxquels s'ajoute un autre pôle (Autres activités et Gestion propre).

La Banque privée regroupe une offre de services comprenant :

- la gestion de portefeuille et de patrimoine, l'ingénierie patrimoniale et le family office.

Le pôle de la Gestion d'actifs recouvre les lignes de gestion suivantes :

- la gestion Long Only incluant la gestion Equity, la gestion Corporate debt, l'allocation d'actifs et la gestion sur les sovereign bonds ;
- des solutions d'investissements propres ;

Le pôle « Autres activités et Gestion propre » comprend :

- en Autres activités, d'une part, le conseil aux entreprises logé au sein de la filiale dédiée Edmond de Rothschild Corporate Finance, et dont les domaines d'intervention regroupent le conseil en opérations de cessions ou d'acquisitions, l'évaluation d'entreprises et l'ingénierie financière, d'autre part, la Direction des Marchés de Capitaux pour son activité propre ;
- en Gestion propre, les activités de gestion patrimoniale du Groupe (en particulier le portefeuille titres), la fonction de centrale financière de la Banque auprès de ses différents métiers, les frais liés aux activités propres de ce pôle et à son rôle de pilotage du Groupe et des produits et charges ;
- ne relevant pas directement de l'activité des autres pôles d'activité ;

Remarques méthodologiques

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité ont été établis avec pour objectifs de :

- déterminer les résultats de chacun de ces pôles comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leurs rentabilités au cours de l'exercice.

Les principales conventions retenues pour l'établissement de ces comptes sont les suivantes :

- le produit net bancaire de chacun des pôles correspond aux revenus générés par son activité, nets de rétrocessions de commissions versées aux apporteurs ;
- les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, la partie qui leur incombe des charges du support logistique et opérationnel apporté par la Banque et une quote-part des frais de structure du Groupe ;

- les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d’eux la charge du risque inhérente à son activité. Les provisions qui ne peuvent pas être affectées à un pôle d’activité sont imputées à la Gestion propre.

L’analyse détaillée des résultats de chacun de ces pôles et de leur contribution à la rentabilité du Groupe est présentée ci-après :

	Banque Privée		Gestion d'actifs		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
En milliers d’euros	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025
Produit net bancaire récurrent	93 922	83 975	82 870	68 944	22 894	16 841	199 686	169 760
Frais de gestion récurrents	-77 527	-65 788	-70 325	-61 636	-33 934	-32 080	-181 786	-159 504
- <i>Frais de personnel</i>	-40 182	-36 116	-37 586	-34 946	-17 897	-17 423	-95 665	-88 485
. <i>directs</i>	-29 411	-26 165	-29 267	-27 090	-13 884	-12 939	-72 562	-66 194
. <i>indirects</i>	-10 770	-9 951	-8 319	-7 856	-4 014	-4 484	-23 103	-22 291
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-27 715	-22 685	-29 988	-24 608	-9 111	-8 023	-66 814	-55 316
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-9 630	-6 987	-2 752	-2 081	-6 926	-6 635	-19 308	-15 703
Résultat brut d'exploitation récurrent	16 394	18 187	12 545	7 308	-11 039	-15 239	17 900	10 256
Coût du risque	0	0	0	0	-213	-360	-213	-360
Résultat d'exploitation récurrent	16 394	18 187	12 545	7 308	-11 252	-15 599	17 687	9 896
Sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	230	0	230
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	44	0	8	359	52	359
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat courant avant impôt	16 394	18 187	12 589	7 308	-11 244	-15 010	17 739	10 485

Note 9 – Transactions avec les parties liées

Au cours du premier semestre 2026, les relations entre Edmond de Rothschild (France) et les sociétés liées sont restées comparables à celles de l'exercice 2025, aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

Comptes sociaux

Bilan et hors bilan de la société mère (en milliers d'euros)

	30/06/2026	31/12/2025
Actif		
Caisse, Banques centrales, CCP	1.573.603	1.506.665
Effets publics et valeurs assimilées	178.354	133.263
Créances sur les établissements de crédit	769.906	735.532
Opérations avec la clientèle	1.607.615	1.544.109
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	
Actions et autres titres à revenu variable	12.222	14.294
Participations et autres titres détenus à long terme	9.191	9.191
Parts dans les entreprises liées	166.864	167.686
Immobilisations incorporelles	69.382	75.975
Immobilisations corporelles	19.480	20.815
Actions propres	-	-
Autres actifs	51.554	75.212
Comptes de régularisation	114.106	101.892
Total de l'actif	4.572.277	4.384.634

	30/06/2026	31/12/2025
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	1.667.835	1.518.532
Opérations avec la clientèle	1.346.523	1.390.764
Dettes représentées par un titre	1.071.424	953.541
Autres passifs	70.417	63.862
Comptes de régularisation	136.237	155.548
Provisions	11.197	9.267
Dettes subordonnées	21.044	21.044
Capitaux propres (hors FRBG)	247.600	272.076
. Capital souscrit	83.076	83.076
. Primes d'émission	98.244	98.244
. Réserves	32.278	32.278
. Report à nouveau (+/-)	37.376	38.845
. Résultat de l'exercice (+/-)	-3.374	19.633
Total du passif	4.572.277	4.384.634

	30/06/2026	31/12/2025
Hors-bilan		
Engagements donnés		
Engagements de financement	449.431	389.805
Engagements de garantie	71.480	75.000
Engagements sur titres	47.572	53.041
Engagements reçus		
Engagements de financement	9.610	8.050
Engagements de garantie	209.705	188.842
Engagements sur titres	46.460	58.789

Compte de résultat de la société mère

En milliers d'euros	30.06.2026	30.06.2025
+ Intérêts et produits assimilés	92.246	107.906
- Intérêts et charges assimilées	-85.421	-99.805
+ Revenus des titres à revenu variable	588	2.493
+ Commissions (produits)	63.659	55.630
- Commissions (charges)	-8.033	-7.821
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	16.141	16.680
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	219	-162
+ Autres produits d'exploitation bancaire	27.499	25.126
- Autres charges d'exploitation bancaire	-4.136	-2.521
Produit net bancaire	102.762	97.527
- Charges générales d'exploitation	-96.431	-87.245
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-13.144	-9.924
Résultat brut d'exploitation	-6.813	358
+/- Coût du risque	-6	-4
Résultat d'exploitation	-6.819	354
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-821	-3.860
Résultat courant avant impôt	-7.640	-3.506
+/- Résultat exceptionnel	1	-235
- Impôt sur les bénéfices	4.265	3.554
Résultat net	-3.374	-187

Rapports des Commissaires aux Comptes

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires

EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

47, rue du Faubourg St Honoré

75008 PARIS cedex 08,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE), relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 septembre 2026

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Frank Vanhal

Grant Thornton Audit

Christophe Bonte

Attestation du rapport financier semestriel

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Fait à Paris le 10 septembre 2026

Le Président du Directoire

Renzo Evangelista